



Paris, le 8 novembre 2021

## PROCES VERBAL

### Assemblée générale extraordinaire du 03 novembre 2021

Une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) par correspondance de l'Association du Mémorial des Aviateurs (AMA) s'est tenue le mercredi 3 novembre 2021.

Elle avait pour objet le vote de deux résolutions :

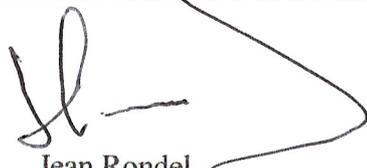
1. Le vote d'un aménagement mineur de ses statuts en son article 8 en supprimant l'obligation pour les adhérents d'appartenir ou d'avoir appartenu à l'armée de l'air. Cette disposition renforçant l'indépendance de l'association vis-à-vis de l'armée de l'Air et de l'Espace va lui permettre en outre de faire œuvre d'un véritable esprit d'ouverture.
2. Le vote d'une modification de l'article 8 du règlement intérieur afin de permettre, comme c'est habituellement l'usage, des votes à main levée (ou par tout moyen électronique, y compris par mail), pour toutes les résolutions qui ne sont pas des votes nominatifs (*le renouvellement des membres du conseil d'administration reste par exemple à bulletin secret sous double enveloppe*).

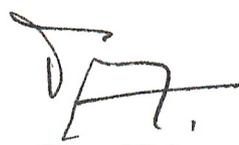
Quatre-vingt-cinq membres de l'AMA ont exprimé leur suffrage pour ces deux résolutions. Cinquante-quatre membres ont voté par mail et trente et un membres ont voté par courrier.

Tous les membres ont voté « OUI » aux deux résolutions (article 8 des statuts et article 8 du RI).

Les deux résolutions sont donc adoptées. Les statuts et le règlement intérieur sont donc modifiés en conséquence.

Le Président remercie tous les membres de l'AMA pour leur soutien.

  
Jean Rondel  
Président de l'AMA

  
Pierre Niclot  
Secrétaire Général de l'AMA